

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 2 FÉVRIER 2023

Présents : cf. liste annexe.**Secrétaire de séance :** Laurence FINAND-GEORGES**Date de la convocation du Conseil de Communauté :** 26 janvier 2023**Lieu de convocation du Conseil de Communauté :** Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°10

CONVERSION AU BOIS ÉNERGIE DES LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNAUX DE MAYRES – DEMANDE DE DETR ET DSIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'accord-cadre de partenariat, n°19RAA0024, « Développement des énergies thermiques renouvelables et de la maîtrise de l'énergie » entre l'ADEME et la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez en date du 4 décembre 2019 ;

Monsieur le Président rappelle qu'Ambert Livradois Forez est lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME « Développement des énergies thermiques renouvelables et de la maîtrise de l'énergie ». En tant qu'opérateur territorial, Ambert Livradois Forez s'engage à réaliser des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine et celui de ses communes afin :

- d'atteindre un niveau global de production d'énergies renouvelables thermiques attendu par filière :
 - o Installations biomasse : production d'au moins 1 200MWh
 - o Surfaces solaire thermique : au moins 25m²
 - o Installations de géothermie intermédiaire avec PAC sur champs de sondes : production minimum de 25MWh/an
- de réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie lui permettant d'afficher une réduction de consommation d'énergie d'au moins 30%.

Dans ce cadre Monsieur le Président propose de convertir les modes de chauffages actuels des logements communautaires et communaux de Mayres par une chaudière bois granulés et des panneaux solaires thermiques pour la fourniture d'eau chaude sanitaire, et de solliciter dès à présent une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux chauffage - plomberie HT	86 393,75 €	Aides publiques	€	80,00%
Chaufferie	86 393,75 €	DSIL	9 639 €	10%

AR Prefecture

063-200070761-20230202-2023_02_02_10B-DE

Recu le 06/02/2023 Réseau primaire jusqu'aux

appartements

Sous station MTA

Travaux autres lots (création de la
chaufferie)

Logements mairie – réseau radiateurs

Plus-value solaire

MOE : BET (dimensionnement
des installations) 10 000,00 €

TOTAL TRAVAUX avec MOE 96 393,75 €

DETR (fiche n°2 "bâtiments communaux")	28 918 €	30%
ADEME	20 000 €	20,75%
Fonds Vert	18 550 €	19%
AUTOFINANCEMENT	19 286,75€	20%
TOTAL FINANCEMENTS	96 393,75 €	100,00%

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président à déposer les dossiers de demande de subventions DSIL et DETR ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le